

SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024
DÉLIBÉRATION N° 2024-021

CONVENTION AVEC L'INSEE POUR L'ENQUETE FAMILLES 2025

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCACTION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	19	25	20/06/2024	20/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Jean BERARD, **Maire**.

Étaient également présents : Patricia NICOLAS Jean-Claude RUSCELLI, Daniel BOCCABELLA, Benoît DAGAN, Magali ROBERT, **Adjoint** au Maire ;

Ainsi que : Odile PARRENO, Dimitri CORTES, Laure COMTE-BERGER, Eva BOCCABELLA, Julien LETOFFE, Gaëlle RICHARD, , Anthony SUBER, Jean-Yves LAUGIER, Joël SERAFINI, Marie-Dominique SARRAIL, Dominique CARRIE, Jean-Luc SANCHEZ, Isabelle IBANEZ, **Conseillers Municipaux**

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Isabelle DUCRY	qui donne pouvoir à	Laure COMTE-BERGER
Nathalie KANTE	qui donne pouvoir à	Jean-Claude RUSCELLI
Antoine GARCIN	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI
Magali DE FUENTES	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Marc DOVESI	qui donne pouvoir à	Benoît DAGAN
Laurent MUS	qui donne pouvoir à	Odile PARRENO

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Clotilde COUDENNE
Jean Louis TARTEVET
Michel PERRAND
Maryse TORT

Secrétaire de séance :

Julien LETOFFE

Conformément à l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, aussi pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants, les enquêtes « familles » sont exhaustives et ont lieu chaque année par roulement au cours d'une période de cinq ans.

Dès lors, la commune de Bédarrides est donc chargée d'organiser, dès janvier 2025, les opérations de recensement de la population.

Le Décret n°2003-485 du 05 juin 2003 fixe en son article 1 du titre I la composition de la population et leur composition à prendre en compte. En 2025, la collecte se déroulera du 16 janvier 2025 au 22 février 2025.

Un superviseur désigné par l'INSEE assurera le conseil et l'appui technique auprès de la Commune. Il assurera la formation des agents recenseurs (début janvier 2025) et du coordonnateur communal (octobre voire novembre 2024).

SUR LE RAPPORT DE Jean BÉRARD, Maire ;
OUI l'exposé qui précède ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE** la convention entre la Mairie de Bédarrides et l'INSEE,
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Date de publication, certifiée exécutoire le

Le secrétaire de séance,
Julien LETOFFE

Le Maire,
Jean BERARD



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2024-021	Convention avec l'INSEE pour l'enquête familles 2025	Pour :	25	Unanimité
		Contre :	0	
		Abstention :	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication